

REGION BRETAGNE

Délibération n°17\_DFE\_SEGEP\_03

CONSEIL REGIONAL

23 juin 2017

DELIBERATION

**Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2016 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 30 mai 2017, s'est réuni en séance plénière le vendredi 23 juin 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 16h25), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 9h30, puis à partir de 14h30), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 15h45), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 13h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 18h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 14h40), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h30 et jusqu'à 17h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 14h20), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 14h20), Monsieur Alain LÉ QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (de 8h30 à 9h30 puis à partir de 14h20), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (départ 17h20), Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 12h35, puis à partir de 16h10), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 11h25), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h35), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (à partir de 10h05), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 14h20, puis à partir de 16h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 18h45), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (Pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 16h25), Monsieur André CROCQ (Pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD, de 9h30 à 14h30), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 15h45), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 14h20), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO, de 8h30 à 9h30 puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h35), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 16h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX PEDRONO à partir de 14h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h30 à 14h20), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 14h20), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT BOURIOT à partir de 17h20), Monsieur Bertrand PLOUVIER ( pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 12h35 à 16h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir à Monsieur Philippe HERCOUET à partir 11h25), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à 18h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 8h30 à 10h05), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL jusqu'à 14h20 puis à Madame Claudia ROUAUX à partir de 14h20), Monsieur Sébastien SEMERIL (Pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD de 14h20 à 16h40), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENELLE à partir de 18h45)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 12 juin 2017 ;

Vu l'avis de la Commission économie, agriculture et mer, Europe en date du 16 juin 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A PRIS ACTE** du rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2016 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire de la Région Bretagne.

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional  
Juin 2017

**Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2016 par les collectivités locales et leurs groupements, sur le territoire de la région Bretagne**

L'article L. 1511-1 du Code général des collectivités territoriales confie aux régions le soin d'établir un rapport annuel recensant les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Cette obligation constitue la transposition en droit national du règlement (UE) n°2015/1589 portant modalités d'application de l'article 108 du TFUE qui prescrit l'obligation pour chaque État membre de fournir pour le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises au cours de l'année précédente.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifie les dispositions du Code général des collectivités territoriales et précise que le rapport annuel donne lieu à un débat devant le Conseil régional.

Les informations présentées en annexes sont le fruit de la collecte par les services de la Région des données produites par les collectivités bretonnes, sur la base de modèles définis par le Ministère de l'Intérieur.

**Aussi, je vous propose de prendre acte de la transmission du bilan joint en annexe.**

Le Président

Jean Yves LE DRIAN

# 1. Circuit de transmission des données entre les régions et les préfectures de région

Les rapports (tableaux synthétiques par type d'aides) établis par les régions sur la base des modèles nationaux doivent être communiqués aux Préfets de région avant le 31 mai de chaque année, afin d'être transmis à la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur, pour consolidation et transmission au Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Ce dernier transmet à la Commission européenne, avant le 30 juin, un compte-rendu exhaustif des aides octroyées par l'ensemble des autorités publiques sur le territoire national.

## 2. Méthodologie de recensement des données sur le territoire de la Région Bretagne

Pour répondre à la demande de la Commission européenne, la Direction générale des collectivités locales a mis à disposition des régions un tableau synthétisant les informations à renseigner, afin de faciliter le transfert des données aux préfectures de régions. Ce tableau recense les informations concernant les principaux régimes d'aides et aides individuelles mis en œuvre par les collectivités locales en 2016.

- La première catégorie d'information permet de recenser les régimes notifiés et exemptés ;
- La deuxième recense les régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles ;
- La troisième recense les aides « individuelles » autorisées par la Commission européenne visant une entreprise ou un projet spécifique de développement économique ;
- La quatrième catégorie d'information recense les aides de *minimis* entreprises, hors *minimis* agricoles, d'un montant maximum de 200 000 € sur 3 années.

### Recensement des données pour la Région Bretagne

En région Bretagne, outre la Région, sont concernés les 4 Départements et les 59 EPCI.

Afin de réaliser un suivi des données produites par les différentes collectivités locales et de leurs groupements, la Région Bretagne a procédé en deux étapes :

- La première étape a permis de constituer un fichier des référents des EPCI et des Départements, en charge de la transmission des données à la Région.
- La seconde étape a permis, d'une part, de collecter les tableaux complétés et d'autre part, d'obtenir les informations relatives aux collectivités locales et leurs groupements ne versant ou n'attribuant pas d'aides concernées par le cadre communautaire.

Au 19 mai 2017, 56 EPCI ont transmis leurs données ainsi que les 4 Départements en plus des éléments propres à la Région Bretagne. A noter que 2 départements et 26 EPCI déclarent ne pas avoir attribué ou versé d'aides en 2016.

Globalement, les différents régimes d'aides en faveur des entreprises ont été mobilisés en 2016 par les collectivités locales pour un montant total déclaré de 79,42 M€ à 10 280 bénéficiaires.

- La Région est intervenue, en lien avec son rôle de chef de file en matière de développement économique, à hauteur de 80,2 % du montant total des aides versées, soit un montant global de 63,66 M€ pour 8 316 bénéficiaires (dont les aides à la formation par apprentissage pour un peu plus de 14 M€).
- Les Départements sont intervenus à hauteur de 10,3 % pour 8,19 M€ auprès de 1 450 bénéficiaires.
- Les EPCI sont intervenus à hauteur de 9,5 %, pour un montant total de 7,57 M€ auprès de 514 bénéficiaires.

Le détail par type d'aide est présenté ci-après.

### 3. Les différentes aides concernées par le cadre communautaire accordées aux entreprises

Quatre catégories sont recensées.

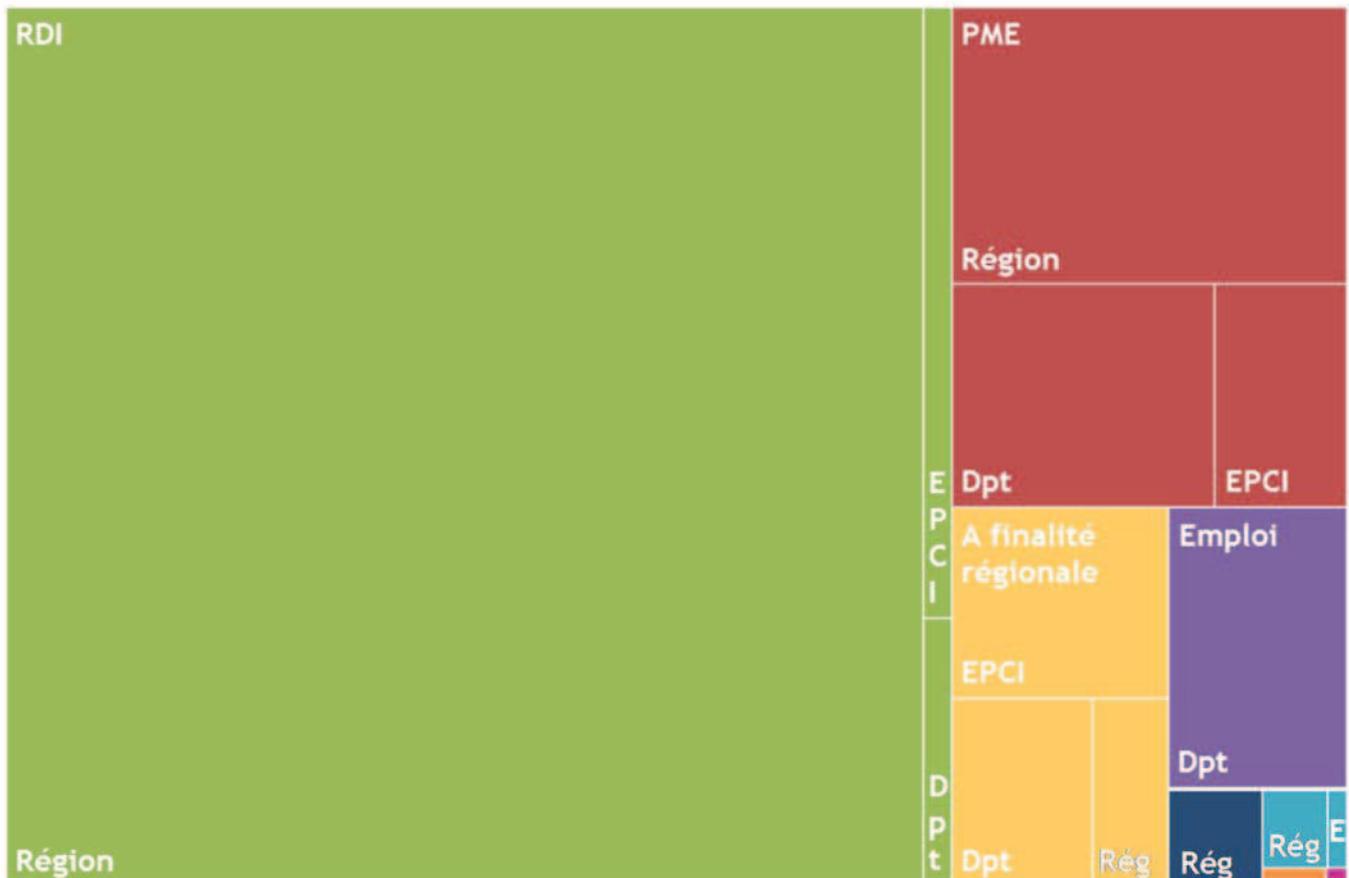
#### 3.1 Les régimes notifiés et les régimes d'exemption relevant du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)

Ces aides concernent l'ensemble des régimes en vigueur au cours de l'année 2016, ayant fait l'objet d'une notification sur la base de lignes directrices ou d'encadrements, ou bien d'une information dans le cadre de la mise en œuvre d'un règlement d'exemption par catégorie.

Les régimes notifiés et exemptés sont classés par catégorie selon leur finalité (annexe 1) :

#### Restitution des données selon la finalité des aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption :

- A finalité régionale
- RDI
- Environnement
- Infrastructures locales
- PME
- Emploi
- Culture
- Aides individuelles à caractère social



	Région	Départements	EPCI	Total
Finalités	Montant total de l'aide			
	en %	en %	en %	part en % de la finalité parmi toutes les finalités confondues
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
A finalité régionale	598 008 €	1 078 142 €	1 739 605 €	3 415 755 €
	17,5%	31,6%	50,9%	7,0%
	7,00	12,00	27,00	46,00
PME	4 554 273 €	2 427 989 €	1 250 269 €	8 232 531 €
	55,3%	29,5%	15,2%	16,8%
	69,00	50,00	51,00	170,00
RDI	33 402 251 €	309 679 €	793 882 €	34 505 812 €
	96,8%	0,9%	2,3%	70,5%
	159,00	24,00	29,00	212,00
Emploi	22 780 €	2 065 129 €	0 €	2 087 909 €
	1,1%	98,9%	0,0%	4,3%
	1,00	1 030,00	-	1 031,00
Environnement	205 218 €	0 €	61 106 €	266 324 €
	77%	0%	23%	1%
	10,00	-	1,00	11,00
Culture	47 000 €	0 €	0 €	47 000 €
	100%	0%	0%	0%
	2,00	-	-	2,00
Infrastructures locales	368 097 €	0 €	0 €	368 097 €
	100%	0%	0%	1%
	3,00	-	-	3,00
Aides individuelles à caractère social	0 €	0 €	15 778 €	15 778 €
	0%	0%	100%	0%
	0	-	107,00	107,00
<b>Montant total</b>	<b>39 197 626 €</b>	<b>5 880 939 €</b>	<b>3 860 640 €</b>	<b>48 939 205 €</b>
<b>% / montant total</b>	<b>80,1%</b>	<b>12,0%</b>	<b>7,9%</b>	<b>100,0%</b>

### **Participation de l'ensemble des collectivités locales sur la totalité des aides versées :**

8 régimes d'aide ont été ciblés par les collectivités locales pour un montant total de 48,94 M€, soit 61,6 % du montant global des aides versées (79,42 M€).

### **Participation des collectivités locales pour les aides relatives au régime notifié et au régime d'exemption :**

La Région Bretagne est intervenue à hauteur de 80,1 % du montant total pour 7 régimes sur 8, les Départements à hauteur de 12 % pour 4 régimes sur 8 et les EPCI à hauteur de 7,9 % pour 5 régimes sur 8. Parmi les 8 régimes d'aides, les régimes à finalité régionale, en faveur des PME et en faveur de la Recherche développement innovation (RDI), ont été soutenus par les 3 types de collectivités locales, pour un montant total de 46,2 M€, soit 94 % du montant total du régime notifié et exempté.

### **La répartition par type d'aide relative au régime notifié et au régime d'exemption :**

Parmi les 8 aides retenues par les collectivités locales, 4 aides représentent un volume financier de 48,2 M€, soit près de 99 % du montant total versé (48,94 M€), avec par ordre décroissant :

- Les aides à la recherche, au développement et à l'innovation, représentent la part la plus importante, soit 70,5 % du montant total versé, dont 97 % versés par la Région Bretagne,
- Les aides en faveur des PME représentent 16,8 % du montant total versé dont 55,3 % par la Région,
- Les aides à finalités régionales représentent 7 % du montant total, dont 50,9 % versés par les EPCI,
- Les aides à l'emploi sont moins significatives. Elles représentent 4,3 % du montant total versé, dont 98,9 % versés par les Départements.

### 3.2 Les régimes d'aides exemptés en faveur des œuvres audiovisuelles

---

Ces régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles sont basés sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014. Ils font l'objet d'un tableau spécifique dans la mesure où, contrairement aux autres régimes d'aides exemptés ou notifiés qui s'appliquent indifféremment à l'ensemble des collectivités territoriales, ils sont spécifiques à chaque région car il avait été convenu avec la Commission que chaque région informerait son propre régime exempté.

En 2016, 2,8 M€ ont été versés par la Région Bretagne au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (F.A.C.C.A), et 150 K€ par le Département du Finistère, au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage et de fiction.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°2.

### 3.3 Les aides individuelles

---

Les aides individuelles qui sont autorisées par la Commission européenne visent une entreprise ou un projet de développement économique en particulier.

En 2016, 844 K€ ont été versés à 15 bénéficiaires par 6 EPCI.

Le tableau récapitulatif est présenté en annexe N°3.

### 3.4 Les régimes de minimis entreprise

---

Une aide de *minimis* est une aide de faible montant accordée à une entreprise par une autorité publique quelle qu'elle soit (Etat, collectivité territoriale, établissement public, etc.), sous réserve que cette entreprise respecte les conditions d'attribution prévues par la réglementation. Compte-tenu du faible montant de ces aides, la Commission Européenne considère qu'elles ne faussent pas la concurrence. Ces aides de *minimis* entreprise sont allouées sur la base du règlement de *minimis* n° 1407/2013 du 18 décembre 2013, aux termes duquel le montant maximal de l'aide octroyée à une entreprise unique sur une période de trois années est fixé à 200 000 euros. Les aides de *minimis* agricoles ne sont pas prises en compte.

Le tableau récapitulatif par type d'aides est présenté en annexe N°4.

**Restitution des données relatives au régime de minimis entreprise**

- Artisanat, industries, commerce, services
- Développement économique
- Environnement, agriculture, agro environnement
- innovation
- Tourisme
- Culture
- Eco sociale et solidaire
- Formation apprentissage
- Sport



Secteurs	Région		Départements		EPCI		Montant total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant	Nombre de bénéficiaires total	Montant total
Artisanat, industries, commerce, services	0	- €	253	1 149 981 €	99	639 103 €	352	1 789 084 €
Culture	2	70 000 €	2	25 000 €	18	41 615 €	22	136 615 €
Développement économique	78	3 857 218 €	0	- €	41	1 386 477 €	119	5 243 695 €
Economie sociale et solidaire	0	- €	0	- €	23	333 486 €	23	333 486 €
Environnement, agriculture, agro environnement	8	36 000 €	4	19 730 €	10	48 940 €	22	104 670 €
Formation - Apprentissage	7928	14 530 000 €	0	- €	0	- €	7928	14 530 000 €
Innovation	0	- €	0	- €	11	135 219 €	11	135 219 €
Sport	0	- €	0	- €	3	4 850 €	3	4 850 €
Tourisme	49	3 186 063 €	75	962 278 €	79	274 165 €	203	4 422 506 €
<b>Total</b>	<b>8065</b>	<b>21 679 281,28 €</b>	<b>334</b>	<b>2 156 989,00 €</b>	<b>284</b>	<b>2 863 855,32 €</b>	<b>8683</b>	<b>26 700 125,60 €</b>

En 2016, les collectivités locales ont soutenu 9 secteurs d'activités différents. Dans l'ordre décroissant, 5 secteurs recouvrent à eux seuls 26,32 M€, soit 98,6 % du montant total des aides allouées, à savoir : le soutien à la formation par l'apprentissage, le développement économique, le tourisme, l'artisanat – industrie - commerce et services, et l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, ces 5 secteurs ont concerné 99,3 % du total des bénéficiaires (8 683) auxquels des aides ont été allouées, soit 8 625 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

# Annexes

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
 Reçu en préfecture le 04/07/2017  
 Affiché le  
 ID : 005-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Intitulé	Style et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total		Régions		Départements		Communes et groupements		Observations
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
Régime cadre exempté relatif aux aides à l'habitat régional (RGEC)	AFR - subventions et bonifications d'intérêts	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	2 838 840	727 000	592 243,69	-	727 000,00	727 000,00	1 809 605,00	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
Régime cadre exempté relatif aux aides à l'habitat régional (RGEC)	AFR - prêt et avance récupérable	régime exempté	SA.39252	du 01/07/2014 au 31/12/2020	95 764	-	95 764,00	-	-	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise - zone AFR	régime exempté	YS.1542007	31/12/2013	481 142	-	-	-	351 142,00	-	130 000,00	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 30/06/2014
Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	3 218 392	346 192	1 823 170,19	-	415 065,00	346 192,00	890 157,00	-	Remplace les régimes X 63/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 151 402	-	2 101 402,00	-	-	-	50 000,00	-	Remplace les régimes X 63/2008 et X 66/2008 applicables jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides en faveur de l'investissement des PME (RGEC)	jeunes pousses - subventions	régime exempté	SA.40453	du 01/01/2015 au 31/12/2020	62 908	-	62 906,00	-	-	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Aides aux actions de développement	Actions collectives	régime notifié	E.1190 NN 22080	illimité	402 543	-	400 543,00	-	-	-	2 000,00	-	
Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs groupements	Immobilier d'entreprise PME	régime exempté	YS.2622007	31/12/2013	2 231 036	-	-	-	2 012 930,00	-	218 112,00	-	
Régime cadre d'aides en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et de l'aquaculture	PME (RGEC) - Subventions	régime exempté	SA.40360	du 01/01/2014 au 31/12/2020	166 250	-	166 250,00	3	-	-	-	-	RGEC 1388/2014
Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	29 903 468	-	29 731 682,28	-	-	-	171 786,28	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides aux projets de recherche et de développement (RGEC)	R&D - avances récupérables	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 848 053	744 190	1 848 053,00	12,00	744 190,00	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides en faveur de l'innovation (RGEC)	poles d'innovation - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 288 427	-	675 300,16	-	-	-	613 096,66	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des PME (RGEC)	innovation PME - subventions	régime exempté	SA.40391	du 01/01/2015 au 31/12/2020	1 468 864	-	1 150 185,33	-	308 679,00	-	9 000,00	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides destinées à favoriser les coûts de l'assainissement et aux travailleurs défavorisés (RGEC)	RQ CL - Avances récupérables	régime notifié	SA.37896 proposition N.520/02/2017	31/12/2014	-	88 000	-	-	-	-	88 000,00	9,00	Remplace le N 446/2003
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des bâtiments énergétiques (RGEC)	efficacité énergétique des bâtiments - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	2 087 909	-	22 780,00	1,00	2 065 129,00	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des bâtiments énergétiques (RGEC)	efficacité énergétique des bâtiments - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	57 000	-	57 000,00	1,00	-	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des bâtiments énergétiques (RGEC)	efficacité énergétique des bâtiments - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	99 232	-	99 231,54	6,00	-	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des bâtiments énergétiques (RGEC)	efficacité énergétique des bâtiments - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	26 938	-	26 938,40	2,00	-	-	-	-	Remplace le régime X 63/2008 applicable jusqu'au 31/12/2014

Intitulé	Style et forme de l'aide	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes et groupements			Montant de cofinancements sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Nombre de bénéficiaires	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	No bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	No bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	No bénéf			
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des réseaux de chaleur et de foyers efficaces (RGEC)	réseaux de chaleur, foyers efficaces - fond subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	22 048	-	1	22 047,68	-	1,00	-	-	-	-	-	-	RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008	
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets - subventions et bonifications	recyclage et réemploi des déchets - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40405	du 01/01/2015 au 31/12/2020	61 106	-	1	-	-	-	-	-	61 106,00	-	1,00	-	RGEC 651/2014 - art. 36 et suivants	Remplace le régime X 63/2008	
Régime cadre d'aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine rural - subventions	culture et conservation du patrimoine rural - subventions	régime exempté	SA.42881	du 10/07/2015 au 31/12/2020	47 000	-	2	47 000,00	-	2,00	-	-	-	-	-	-	RGEC 651/2014 - art. 53		
Régime cadre d'aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (RGEC)	infrastructures locales - subventions et bonifications	régime exempté	SA.40206	du 5/12/2014 au 31/12/2020	368 097	-	3	368 097,00	-	3,00	-	-	-	-	-	-	RGEC 651/2014 - art. 56		
Aide à la protection sociale complémentaire des agents de la protection sociale territoriale	Aide à la protection sociale complémentaire	régime notifié	N.456/2010	du 10/11/2017	15 778	-	107	-	-	-	-	-	15 777,86	-	107,00	-	107-2 TFUE		
					49 839 205,05	1 965,342	1,582	39 197 626,27	744 190,00	251,00	1 073 192,00	5 880 939,00	1 116,00	3 860 630,79	88 000,00	215,00			
					49 839 205,05	1 965 382,00	1 582,00												

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
 Reçu en préfecture le 04/07/2017  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Régimes oeuvres audiovisuelles

Collectivité territoriale	Intitulé du régime exempté d'aides en faveur des oeuvres audiovisuelles, basé sur l'article 54 du RGEC n° 651/2014 du 17 juin 2014	forme de l'aide	Référence	Durée	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens		Montant de cofinancement sur fonds européens mobilisés dans le cadre de subventions globales (FSE, FEDER)
					Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	
<b>Finistère</b>	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle de court-métrage de fiction	Subventions et bonifications d'intérêts	SA.42737	du 06/07/2015 au 31/12/2020	150 000		
<b>Bretagne</b>	Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (F.A.C.C.A)	Subventions	SA.41840	Du 16/04/2015 au 31/12/2020	2 783 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
 Reçu en préfecture le 04/07/2017  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Finalité	Intitulé	Sigle	Type	Références	Forme des aides	Durée	Total		Régions		Départements		Communes et groupements		Montant de cofinancement sur fonds européens modulés dans le cadre de subventions FEDER (FSE)	Base juridique	Observations	
							Montant nominal des aides versées des aides versées sous forme de prêts, avances récupérables et garanties	Equivalent subvention brut (ESB)	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB)	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB)	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB)				Nb bénéf
Maintenance d'un commerce en zone de commerce de proximité	Aide à la commune de Bort-les-Ombres pour le maintien d'un commerce de proximité		fonds de concours		subvention		15 000	-				15 000,00		1				
Aide à la diffusion et création audiovisuelle - télévision locale	Contrat objectifs et de moyens pluriannuel pour l'Agglomération - 19 Sud				fonds de concours	3 ans	100 000	-				100 000,00		1		CGCT art. L.1625.1 et ordonnance n°2015-898 du 23.07.2015		
Aide à la création d'emploi	Soutien à la création d'entreprises et d'emplois				Subvention		1 000	-				1 000,00		4		Convention avec la Région		
EMPLOI	Participation Mission Locale				Subvention	1 AN	15 296	-				15 296,00		1				
ECONOMIE	Participation Initiatives Remises				Subvention	1 AN	2 300	-				2 300,00		1				
EMPLOI	Participation Ile et dév. économique				Subvention	permanente	48 000	-				48 000,00		1				
EMPLOI	Participation CIDEF				Prestation de services	1 AN	10 700	-				10 700,00		1				
ECONOMIE	Loyers aides atelier rue La Boissière				Rabais sur le loyer	selon durée du bail	3 375	-				3 375,25		1				
social	Centre social Pays de Guer						272 633	-				272 633,27		1			Subvention de fonctionnement à des associations	
culture	Centre culturel les Landes						177 297	-				177 298,75		1			2311-7	
Economie	Aide à l'investissement JPA				Subvention		96 028	-				96 028,00		1			2311-7	Subvention de fonctionnement à des associations
tourisme	Offices de tourisme du pays de Guer						103 489	-				103 489,27		1			2311-7	Subvention de fonctionnement à des associations
							844 065,54	-				844 065,54		15				
							844 065,54	-				844 065,54		15				

Envoyé en préfecture le 04/07/2017  
 Reçu en préfecture le 04/07/2017  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20170623-17 DEF\_SEGEP\_03-DE

Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Référence	Durée	Total		Régions		Départements		Communes		Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	
Artisanat Commerce	Aides à la création/reprise/développement					21 506	4					21 506,00	4	
Bâtiment - Services	Aide à la création d'emploi	ACE	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	6 000	2					6 000,00	2	
Artisanat - Commerce - Travaux agricoles	Aide à la création d'emploi	ACE	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	37 500	11					37 500,00	11	
Grant	Aide à l'investissement productif	AIP	De Minimis	1407-2013 De Minimis	31/12/2020	20 000	1					20 000,00	1	
COMMERCE DE PROXIMITE	Dispositif VITAMINEZ VOTRE ACTIVITE	0	aide financière entreprises	0	18-6mois	43 416	6					43 416,26	8	dispositif en place du 2 mai 2014 (date notification = 11/01/2015) - prorogation du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016
COMMERCE DE PROXIMITE	Dispositif VITAMINEZ VOTRE ACTIVITE 2	0	aide financière entreprises	0	18 mois	15 000	2					15 000,00	2	dispositif en place du 29/01/2015 (date notification = 11/01/2015) - prorogation du 1er octobre 2015 au 31 mars 2016
Artisanat/commerce	Troisième de la création reprise d'entreprises					300	8					300,00	8	
ARTISANAT	Basile de l'accompagnement pour entreprises en difficulté	Intervalle d'entreprise			janvier à décembre	14 400	1					14 400,00	1	
COMMERCE	Basile de l'accompagnement pour entreprises en difficulté	Intervalle d'entreprise			novembre à décembre 2016	990	1					990,00	1	
secteur privé	Aide à l'emploi en alternance		Aide directe		2 ans	39 000	27					39 000,00	27	
secteur industriel / artisanal	Aide à la création d'emploi		Aide directe		3 ans	33 750	5					33 750,00	5	
secteur industriel	Aide à l'emploi et investissement		Avance remboursable		7 ans	-	10 000	1				10 000,00	1	
Artisanat / Industrie	Amélioration des conditions de travail d'entreprises	ACTEM 56				119 221	9					115 221,00	9	
Artisanat / Industrie	Aide à la reprise/transmission d'entreprises	Artinvest 56				72 862	12					72 862,00	12	
Artisanat / Industrie	Commerce pour tous	Artinvest 56				41 074	13					41 074,00	13	
Artisanat / Industrie	Commerce pour tous	Eco-invest 56				174 845	17					174 845,00	17	
Artisanat / Industrie	Fonds d'insertion-économique	FAE				200 000	1					200 000,00	1	
Artisanat / Industrie	Petit participant bonifié	Nautilus 56				86 447	5					86 447,00	5	
Artisanat / Industrie	Petit participant bonifié	Nautilus 56				13 500	2					13 500,00	2	
Artisanat / Industrie	Petit participant bonifié	Nautilus 56				88 938	128					88 938,00	128	
Industrie	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CDT et leurs groupements - aides "de proximité"	TYPE commerces 56				50 373	17					50 373,00	17	
Commerce	Aide à l'installation pour les commerces					2 000	2					2 000,00	2	
Commerce	Aide à l'installation pour les entreprises nouvelles					5 000	1					5 000,00	1	
Artisanat/industrie/artisanat	Aide à l'investissement immobilier et création d'emplois		subvention			1 275	1					1 275,00	1	
Industrie, commerce, artisanat	Bourse aux jeunes créateurs d'entreprises					21 327	1					21 327,20	1	
Industrie, commerce, artisanat	Aide au maintien de commerce et de l'artisanat de services et moyen rural					40 000	10					40 000,00	10	
Industrie, commerce, artisanat	Aide à la création d'emplois dans les SOOP					138 896	29					138 896,00	29	
Industrie, commerce, artisanat	Aide à la transmission dans l'artisanat					3 000	1					3 000,00	1	
Industrie, commerce, artisanat	Aide à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises					10 000	2					10 000,00	2	
Industrie, commerce, artisanat	Accompagnement régional de la diversification et de la création multi-branches	ARTOC				29 162	1					29 162,00	1	
Industrie, commerce, artisanat	Aide au commerce et à l'artisanat de services en milieu rural					40 000	1					40 000,00	1	
Artisanat/ Commerce	Soutien aux projets de Croissance	PHC	Prêt		5 ans	33 724	8					33 724,00	8	La CC Breizhland a confié la gestion du dispositif de soutien aux projets de Croissance au PFL Croissance à la PFL Indes Minimis. Le versement des prêts aux bénéficiaires est assuré par le régime de prêts et le suivi des remboursements.
Commerce et Artisanat	Aide au commerce et à l'artisanat					85 000	8					85 000,00	8	
Commerce et Artisanat	Aide au commerce et à l'artisanat					20 000	2					20 000,00	2	

Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Référence	Durée	Total			Régions			Départements			Communes			Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Nombre de bénéficiaires	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Nb bénéf	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Nb bénéf	
<b>TOTAL Aides aux entreprises, commerces, services</b>						1 790 084	244 725	352	-	-	-	1 149 981,00	221 058,00	253,00	639 103,46	23 667,00	99,00	
Création et développement	Aide à la coproduction associée		subvention			70 000	-	2	70 000,00	-	2				4 306,00			
Culture	Exonération de CFE pour les terres indépendantes					4 309	0	1							4 577,00		1	
Culture	Exonération de CFE pour les créneaux				annuelle	4 977	0	1							32 729,00		16	
Culture	Soutien à la langue bretonne					25 000	-	2				25 000,00		2				
<b>TOTAL culture</b>						136 615	-	22	70 000,00	-	22	25 000,00		2	41 615,00		18,00	
Aides individuelles	226 Aide régionale aux petites entreprises des îles (ARPEI)	ARPEI				56 866,00	-	4	56 866,00	-	4							
Aides individuelles	225 Accompagnement régional de la filière agricole (ARFIA) (bourses employeurs - ARFIO)	ARFIO				599 000,00	-	5	599 000,00	-	5							
Aides individuelles	Soutien aux salons	ACI				1 452 049,67	-	12	1 452 049,67	-	12							
Aides individuelles	321 Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	FSIE				226 900,00	-	3	226 900,00	-	3							
Aides individuelles	221 Aide au conseil Bretagne (ACB)	action co				125 601,40	-	3	125 601,40	-	3							
Aides individuelles	Soutien aux recrutements d'employeurs	soutien aux recrutements d'employeurs				50 186,00	-	2	50 186,00	-	2							
Aides individuelles	131 Aide régionale au recrutement de Volontaires à l'international en entreprise (VE)	VIE				102 388,78	-	9	102 388,78	-	9							
Environnement, innovation, développement économique	132 Aide régionale au recrutement d'une ressource humaine export pour les entreprises (RH export)	RH Export				271 196,43	-	22	271 196,43	-	22							
Economie					annuelle	29 727	-	1				29 727,00		1				Subvention de fonctionnement à des associations
économie	Aide à l'immobilier d'entreprise		subvention			654 121	-	17				654 121,00		17				
économie	Accompagnement pour le financement de l'association	Association				-	7 019	1							7 019,20	1		
Emploi	Bourses doctorales					45 000	-	5				45 000,00		5				
<b>TOTAL développement économique</b>						3 813 136	7 019	84	2 884 278,28	-	60,00				928 858,00	7 019,20	24,00	
Insertion par l'économie						27 860,5	0	1				27 860,5		1				
social						113 605	0	15				113 605,33		15				Subvention de fonctionnement à des associations
retour à l'emploi	Accompagnement au retour à l'emploi	Association				-	82 980,12	2							82 980,12	2		
Insertion par l'économie	Aide à l'emploi					192 000	-	5				192 000,00		5				
<b>TOTAL économie sociale et solidaire</b>						332 486	82 980	23,00							332 485,63	82 980,12	23,00	
Agriculture	Biens agricoles CUMA		minimis entreprises			10 000	-	1				10 000,00		1				
Agriculture	Acquisition de matières agricoles par les ETA et les CUMA		minimis entreprises			9 730	-	3				9 730,00		3				
Environnement	Faciliter les installations adaptatives					11 940	-	2										
Jeunes agriculteurs	aides aux JA					28 500	-	7										
Environnement	Subvention de fonctionnement en faveur d'énergie produite à partir de énergies renouvelables					8 500	-	1				8 500,00		1				
équestre	Subvention à l'installation de chevaux					36 000	-	8	36 000,00	-	8							
Environnement, innovation, développement économique						104 670	-	22	36 000,00	-	22	19 730,00		4,00	48 940,00		10,00	
Apprentissage	Primes aux employeurs d'apprentis					14 530 000	14 530 000	7928	14 530 000	14 530 000	7928							articles L 650-1, et L 650-1-1 du Code du travail, règlement des aides régionales aux employeurs d'apprentis
<b>TOTAL Formation - Apprentissage</b>						14 530 000	14 530 000	7928	14 530 000,00	14 530 000,00	7 928,00							
Innovation	Accompagnement d'entreprises innovantes	Association				-	31 386	1							31 386,00	1		
Innovation	Terminé de par de l'innovation					131 379	-	9							131 379,00	9		
<b>TOTAL Innovation</b>						3 840	-	1							3 840,00	1		
<b>TOTAL</b>						132 219	31 386	11							132 219,00	31 386,00	11,00	

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le  
ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE

Secteur	Intitulé	Sigle	Type	Référence	Durée	Total		Régions		Départements		Communes		Montant de cofinancement par les entreprises de subventions globales (FSE, FEDER)	Base juridique	Observations
						Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versées	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant des aides versées incluant les cofinancements sur fonds européens	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties	Montant nominal des aides versés	Equivalent subvention brut (ESB) des aides versées sous forme de avances récupérables et garanties			
sport						4 850	-	4 850	-	4 850,00	-	4 850,00	-	231-7	Subvention de fonctionnement à des associations	
<b>TOTAL sport</b>						<b>4 850</b>	<b>-</b>	<b>4 850,00</b>	<b>-</b>	<b>4 850,00</b>	<b>-</b>	<b>4 850,00</b>	<b>-</b>			
Tourisme	Aide à l'hôtellerie/ Campings privés/ Hôtels/ Maisons de tourisme intérieur et lies					369 068	-	369 068	-	369 068	21					
Tourisme	Célébration, modernisation, reprise		Subvention et remboursable			3 166 063	-	3 166 063,00	49							
Tourisme						231 946	-	231 946	-	231 946,00	24					
tourisme						37 337	-	37 337	-	37 337,48	5			231-7	Subvention de fonctionnement à des associations	
Hébergements touristiques	Aides aux immeubles					4 850	-	4 850	-	4 850,00	50					
Tourisme	Modernisation de l'hôtellerie de plein air					222 802	222 802	222 802,00	12	222 802,00	12				régime "de minimis" 1407/2013	
Tourisme	Modernisation de l'hôtellerie de plein air					249 802	249 802	249 802,00	13	249 802,00	13				régime "de minimis" 1407/2013	
Tourisme	Chèques conseil					78 921	78 921	78 921,00	27	78 921,00	27				régime "de minimis" 1407/2013	
Tourisme	Gîtes					41 685	41 685	41 685,00	2	41 685,00	2				régime "de minimis" 1407/2013	
<b>TOTAL tourisme</b>						<b>4 422 506</b>	<b>503 210</b>	<b>3 166 063,00</b>	<b>49</b>	<b>962 278,00</b>	<b>75,00</b>	<b>274 145,46</b>	<b>-</b>	<b>79,00</b>		
Pai d'exécution hors agriculture	Aide à l'immobilier	AI	De Minimis	1407/2013	31/12/2020	82 600	18 678					82 600,00		CCCT - L 1511-3		
Pai d'exécution hors agriculture	Avances remboursables (taux nul, sans garantie, remboursement 5 ans, et liés à un investissement immobilier annuel)				6 ans	325 000	-	325 000,00	3	325 000,00				NC		
Tous secteurs	Aide au lancement de projets innovants (avance remboursable)	ALPI	Avance remboursable			612 696,00	132 992	612 696,00	12	132 992,00						
tous secteurs	Aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les CT et leurs partenaires - aides "de minimis"					30 000	-	30 000,00	1	30 000,00						
						13 309	-	13 309,00	8	13 309,00						
Aide à l'immobilier	Aide à l'immobilier		avance remboursable			6 710	-	6 710,00	1	6 710,00						
politique territoriale						360 244	-	360 244,00	6	360 244,00						
<b>TOTAL Pai d'exécution hors secteur agricole</b>						<b>1 430 559</b>	<b>151 670</b>	<b>972 940,00</b>	<b>18,00</b>	<b>132 992,00</b>	<b>-</b>	<b>457 618,55</b>	<b>18 679,00</b>			
						<b>26 700 125,00</b>	<b>15 641 000,32</b>	<b>21 679 261,28</b>	<b>8 065</b>	<b>2 156 889,00</b>	<b>614 286,00</b>	<b>2 863 856,32</b>	<b>153 740,32</b>	<b>284,00</b>		

Envoyé en préfecture le 04/07/2017

Reçu en préfecture le 04/07/2017

Affiché le

ID : 035-233500016-20170623-17\_DEF\_SEGEP\_03-DE